



TASSIN
LA DEMI-LUNE
TELEMENT
PROCHE
DU QUOTIDIEN



PLAN DE BAISSSE DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Le plan d'urgence énergétique annoncé par l'État cet été vise, d'une part, une réduction de la consommation énergétique du pays de 10 % d'ici deux ans et, d'autre part, à limiter les risques de coupures d'énergie cet hiver.

Les collectivités locales conscientes de leur responsabilité et des enjeux – elles l'ont montré lors de la crise sanitaire – doivent décider **des actions** qu'elles souhaitent ou sont en capacité de mettre en œuvre, en fonction de leurs contraintes et de leurs possibilités.

La Ville de Tassin la Demi-Lune conduit depuis deux ans une refonte importante de ses marchés énergétiques, en complément d'un plan global de rénovation énergétique des bâtiments. Sous l'impulsion du Maire, Pascal CHARMOT, Marc-Antoine MONTOYA et de Pierre BERGERET, adjoints respectivement au patrimoine et aux finances, elle a également engagé dès cet été, une réflexion sur des actions complémentaires, qui seront mises en œuvre dans les prochaines semaines.

DES MESURES D'URGENCE MISES EN PLACE À COURT TERME



RETARDER LA MISE EN CHAUFFE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET RÉDUIRE LA SAISON DE CHAUFFE

La saison de chauffe sera fixée de la fin des vacances de Toussaint au début des vacances de Pâques (sauf exceptions, à l'exemple des crèches, ou en cas de chute trop importante des températures).



RÉGULER À 19°C MAX LES BÂTIMENTS PUBLICS OCCUPÉS ET EN "HORS-GEL" LES BÂTIMENTS INOCCUPÉS

Programmer les chauffages en mode « hors gel » lorsque les bâtiments ne sont pas occupés pendant une période longue.



METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS DE RÉGULATION DES TEMPÉRATURES DANS LES BÂTIMENTS



ÉTABLIR UNE ESTIMATION GLOBALE

des consommations d'énergie des bâtiments et services pour cibler les priorités.



PAS D'ÉCLAIRAGE DES FAÇADES DES BÂTIMENTS PUBLICS

De 21h à 7h (hormis éclairage de sécurité).



RÉDUIRE L'INTENSITÉ ET LES PLAGES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Éteindre l'éclairage public entre 23h et 6h (5h30 en hiver), excepté sur les axes principaux et zones sensibles. L'Horloge sera concernée. Sur les illuminations de Noël, une action anticipée a permis un équipement quasi complet en LED, donc très peu énergivore. Ce dispositif sera accompagné cette année par des compléments en décoration plus traditionnelle (non lumineux) sur certains sites, afin d'éviter le recours à certains dispositifs lumineux. Les illuminations seront coupées à partir de 23h (hors réveillons et jours de Noël et du Nouvel An, à 1h).



OPTIMISER L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Des regroupements de personnel pourront avoir lieu selon les périodes – équipes potentiellement rassemblées sur un site unique pendant certaines périodes de grand froid, à l'exemple de la fermeture envisagée de certaines universités – avec une vigilance toutefois liée à l'évolution du contexte sanitaire. Une journée de télétravail pourrait également être proposée à titre provisoire et complémentaire, pour certains services dont les missions pourraient être adaptées.



PLAN DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION INTERNE ET EXTERNE

Mobilisation des élus et agents, sensibilisation des commerçants et usagers aux bons gestes et aux bonnes pratiques (par exemple, extinction des appareils électriques plutôt qu'une mise en veille..).

DES ENGAGEMENTS À MOYEN/LONG TERME

Sur l'éclairage public, la commune finalise un contrat de performance énergétique de +7M€ en investissements, qui permettra, une fois sa signature effective d'ici quelques mois, de **réduire notre consommation de 60 à 80% à terme**, selon les premières estimations.

Ce premier contrat s'accompagne d'un **projet de contrat de performance bâtiments** d'environ 4M€, dont 50% serait réalisés sur le mandat, ce qui permettrait de réaliser **18 à 20% d'économie d'énergie**. Les équipements/bâtiments les plus énergivores de la commune sont pour l'essentiel certains groupes scolaires – les plus anciens –, ainsi que certains équipements de grande surface du parc municipal (ex. gymnase ou bâtiment administratif) qui restent énergivores, malgré des améliorations ces dernières années, en raison de leur surface, leur destination ou leur ancienneté. Depuis fin 2021, un important **plan de rénovation énergétique** de plusieurs écoles (Leclerc Prévret) et des locaux de la Police municipale a été engagé pour un montant de 2,6M€, et dont les travaux sont planifiés **pour l'année 2023**.

Dès le début de l'année 2022, le Maire Pascal CHARMOT a également fait part à la Métropole de Lyon de son intérêt pour un **projet de chauffage urbain communal**. Des discussions et études sont en cours du côté de la Métropole pour un projet qui pourrait concerner Tassin et le 5^e arrondissement de Lyon, voire une ou plusieurs autres communes voisines.